

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÉDÉRATION SUD ÉDUCATION

WWW.SUDEDUCATION.ORG

FEDE@SUDEDUCATION.ORG



Paris, le 18 janvier 2025

GROUPES DE NIVEAU ET 800 COLLÈGES : DES ANNONCES EN TROMPE-L'OEIL !

Il y a deux ans, refusant de céder face à la mobilisation des personnels et aux multiples avertissements des professionnel·les, le ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal, devenu ensuite Premier ministre, imposait à la communauté éducative une réforme unanimement décriée, qui promettait de stigmatiser les élèves les plus fragiles et de désorganiser le fonctionnement collèges, à travers notamment la mise en place de groupes de niveau en français et en mathématiques.

Fort heureusement, les personnels ont fait de leur mieux pour subvertir ou pour refuser ces mesures qui niaient l'expertise professionnelle des enseignant·es. Face au fiasco pédagogique et au gré des changements de ministres, les mesures emblématiques du "Choc des savoirs" étaient peu à peu détricotées et nous ne pouvons que nous satisfaire, deux ans après, que les groupes obligatoires en 6e et 5e soient finalement remis en cause. En plus d'imposer une politique de tri social, les groupes de niveaux détruisaient le groupe classe et impactaient l'organisation des établissements en proposant des emplois du temps inacceptables pour les élèves et les personnels.

Cependant, ce texte modifié, s'il n'impose plus les groupes de niveau, continue de donner la possibilité de mettre en place des groupes de besoin en français et en mathématiques. Le ministère continue ainsi à promouvoir des pratiques pédagogiques qui renforcent les inégalités et difficultés scolaires. Pour SUD éducation, le ministère doit définitivement abroger les groupes de besoin.

Cela prouve à nouveau que les alertes des professionnel·les de l'éducation doivent être entendues et qu'aucune réforme n'est vouée à un grand avenir si elle se fait contre les personnels.

Il y a deux semaines, le ministre annonçait vouloir accompagner les établissements concentrant le plus de difficultés d'un point de vue social et scolaire, au moyen, d'une part, d'un accompagnement pédagogique contractualisé dans 800 collèges et, d'autre part, d'une allocation de moyens pour une vingtaine de collèges hors éducation prioritaire présentant un indice de position sociale très faible. Pour SUD éducation, ce sont les critères sociaux qui doivent être priorisés pour répondre aux obligations du ministère de réduction des inégalités. De plus, nous nous inquiétons de la mise en place d'un soutien contractualisé pour des établissements. Lutter contre les difficultés scolaires est un enjeu en soi. Pour finir, il ne peut y avoir une gestion à double vitesse pour les établissements répondant aux critères sociaux pour l'éducation prioritaire. Aujourd'hui, les moyens alloués à l'éducation prioritaire ne sont pas à la hauteur pour lutter convenablement contre les inégalités sociales et scolaires qu'elles concentrent et selon le ministère il faudra attendre 2027 pour envisager une réforme et une refonte de la carte de l'éducation prioritaire. Nous serons très vigilant·es à la nature de l'accompagnement de ces établissements ainsi qu'au maintien d'une éducation prioritaire qui a pour mission de réduire les inégalités sociales et non à répondre à une exigence de résultats.

Faute de moyens suffisants, ce plan écarte les écoles orphelines, les lycées, Mayotte et la Guyane. Refuser de donner des moyens à la hauteur des besoins dans ces deux départements entièrement en éducation prioritaire, c'est malheureusement faire perdurer un traitement différencié des territoires issus de la colonisation. SUD éducation revendique un investissement fort dans l'éducation, à même de tenir la promesse d'une école émancipatrice qui réduit les inégalités et accueille dignement tou·tes les élèves.

SUD éducation revendique une réforme de l'éducation prioritaire qui inclut une réelle augmentation des moyens alloués pour notamment réduire les effectifs des classes et inclure une décharge horaire dans le service de tous les personnels. SUD éducation revendique également une carte élargie de l'éducation prioritaire intégrant les lycées et un label sur des critères nationaux et transparents.

Plus largement, SUD éducation revendique une baisse globale des effectifs, le recrutement de personnels, la titularisation des personnels contractuels et un fléchage budgétaire pour la rénovation du bâti scolaire.